

# CIBC Wood Gundy sévèrement rabrouée

■ Elle devra verser 3 M\$, dont la moitié en dommages punitifs, à un couple montréalais

La maison de courtage CIBC Wood Gundy doit payer plus de 3 M\$, dont 1,5 M\$ de dommages punitifs, à un couple de Montréalais âgés dont elle a intentionnellement violé les droits en s'associant de fait à une fraude et en tentant un coup de force contre lui, tranche la Cour supérieure.

**ALAIN BISSON**  
Le Journal de Montréal

« Pour rappeler à un défendeur riche et puissant ses responsabilités et pour que les dommages punitifs soient utiles, il faut qu'ils soient suffisamment élevés », écrit le juge Jean-Pierre Sénécal, dans une décision lapidaire rendue mercredi dernier à la suite d'une poursuite engagée par Haroutioun et Alice Markarian contre CIBC Wood Gundy.

Selon le magistrat, la conduite de la maison de courtage a été « répréhensible », notamment parce qu'elle a traité les Markarian « sans respect et avec mépris ».

« Toute la conduite de la CIBC démontre qu'elle a ou bien entendu épuiser les demandeurs et les amener à régler pour moins ce ce à quoi ils avaient droit, ou bien voulu que les demandeurs paient chèrement et travaillent à s'épuiser pour obtenir leur dû... »

« Force est de conclure que la CIBC a utilisé sa position dominante et le fait qu'elle avait en garde d'importants biens des demandeurs pour faire un coup de force à leurs dépens, s'emparer de leurs biens, les faire vendre et se payer », martèle le juge Sénécal.

Comme d'autres membres de la communauté arménienne de Montréal, les Markarian ont été séduits et emberlificotés par un compatriote et représentant de CIBC Wood Gundy, Harry Migirdic.

Ce dernier a fait signer aux Markarian, des gens peu rompus aux investissements, des garanties sur des placements faits par d'autres personnes qu'ils ne connaissaient pas.

Migirdic a plus tard tout avoué, et même la CIBC n'a pas contesté que les garanties avaient été obtenues frauduleusement.

## La CIBC se sert

L'institution financière a tout de même utilisé ces garanties pour prélever 1,4 M\$ aux comptes des Markarian et couvrir les pertes encourues sur les placements des inconnus.

« Pourquoi les fausses garanties ont-elles été exercées? Pourquoi CIBC s'est-elle emparée des biens des Markarian? Parce que... »

**CIBC Wood Gundy** Expertise sur mesure

« J'ai toujours su que mon client rêvait de récolter les fruits de ses efforts. »

**Vous avez besoin d'aide?**  
Une question des avoirs solide repose sur un bon travail d'équipe. Vous pourrez mieux planifier votre avenir financier en utilisant les services d'un conseiller en placement professionnel.

Services offerts :

- Recherche d'un conseiller en placement
- Recherche
- Ouverture d'un compte
- Planification financière
- Services de placement
- Planification de la retraite
- Assurance vie et protection du patrimoine
- Étapes clés et outils de planification
- Planification fiscale
- Choix relatifs aux placements
- Services de portefeuille
- Actions
- Options
- Recommandations de placement
- Investissements

Ouverture de session de CIBC Wood Gundy en direct

Identificateur :   
Mot de passe :   
Débuter par :  Mes comptes

Consulter votre ID d'investisseur

Adhérez en direct  
Oubliez votre mot de passe?  
Ouverture de session F&O

Nouvelles et notes  
Modifications apportées aux symboles de la Bourse de Toronto

Les marchés en bief

10595.45 -12.10  
122.78

Gundy, a décidé qu'il en serait ainsi, écrit le juge Sénécal.

D'après le représentant des Markarian, Serge Létourneau, les dommages moraux de 1,5 M\$ sont les plus élevés jamais accordés au Canada pour un litige semblable.

« Ils sont le fruit de l'indignation de la cour devant le comportement de la CIBC Wood Gundy. Le juge estime que l'institution doit être punie et que les dommages moraux doivent servir d'exemple aux autres sociétés », a-t-il soumis, au cours d'une conversation téléphonique.

M<sup>e</sup> Létourneau représente une dizaine d'autres Montréalais d'origine arménienne également victimes de Migirdic et qui ont poursuivi la CIBC.

« Le récent jugement va avoir un impact considérable », a dit l'avocat.

Le Journal a laissé un message aux communications de la CIBC, mais personne ne nous a rappelé.

abilisson@journalmt.com

## Ce qu'il a dit ...

**« LA DÉFENDERESSE (CIBC WOOD GUNDY), TOUT EN SACHANT QUE LES « GARANTIES » ÉTAIENT FRAUDULEUSES, S'EN EST NÉANMOINS PRÉVALUE. LES MARKARIAN ONT DÈS LORS ÉTÉ PRIVÉS DU TIERS DE TOUTS LEURS BIENS. »**

« CIBC a ainsi, de mauvaise foi, privé les demandeurs de la paisible jouissance et de la libre disposition de leurs biens. Elle leur a surtout fait subir une épouvantable traversée du désert qui dure encore. »

« Elle (la CIBC) a par ailleurs contesté toutes les procédures des Markarian sans rien concéder jusqu'à l'audience, avec entêtement et de mauvaise foi, tout en connaissant l'invalidité des

« garanties » et malgré l'évidence. »

« Comme si ce n'était pas assez, la défenderesse (CIBC) a, à plusieurs reprises, laissé entendre que les Markarian étaient peut-être de mèche avec leur employé fraudeur. Les Markarian en ont ressenti un grand accablement, un immense désarroi, une grande humiliation et une peine insupportable. Ils se sont sentis trahis dans leur honneur. »